



# LES 24 HEURES DE BOURGES A LA MARCHE CHAMPIONNATS DE FRANCE DE GRAND FOND

## RÈGLEMENT 2024

### ÉPREUVE

Les 24 Heures de Bourges, organisés par L'US Berry Athlétisme, auront lieu les 24 et 25 février 2024 sur le circuit des Rives d'Auron. Ils seront support des Championnats de France de Grand Fond Marche. Cette épreuve de marche, sélective à l'édition de Paris-Alsace Crédit Mutuel 2024 est régie par les règlements en vigueur de la FFA, complétés par le règlement général des Circuits Sélectifs et le présent règlement.

### CONDITIONS D'ENGAGEMENT

L'épreuve est ouverte aux athlètes espoirs, seniors et masters, hommes et femmes licenciés FFA. La participation d'athlètes étrangers est règlementée par les Règlements Généraux de la FFA. Les athlètes non-licenciés présentant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins d'un an, sont autorisés à participer. L'épreuve sera disputée durant 24 heures pour les 2 catégories Hommes et Femmes.

Les Frais d'engagement sont de :

- Licencié FFA ou à une fédération affiliée à WA : 40,00 €
- Non-licencié : 55,00 €

L'inscription des athlètes doit être faite directement auprès de l'US Berry Athlétisme, organisateur de l'épreuve. Pour le Championnat de France de Grand Fond, **vous devez également vous engager sur le site de la CNM au plus tard 10 jours avant l'épreuve.**

**NB** : A partir du 16 février, les droits d'engagement tardifs seront de :

- Licencié FFA ou à une fédération affiliée à WA : 70,00 €
- Non-licencié : 80,00 €

### AUTRES ÉPREUVES

Un relais par équipe, composée de 2 ou 3 relayeurs sur 24 heures ainsi qu'une épreuve individuelle par étapes de 2 fois 6 heures sont également organisées. Seront déclarés vainqueurs dans chacune des épreuves, l'équipe ou l'athlète qui aura parcouru le plus de kilomètres au cumul des 24heures ou des deux étapes. La réglementation et le jugement seront identiques à l'épreuve des 24 Heures y compris pour les pénalités et la disqualification.

Les Frais d'engagement sont de :

- Etapes :
  - Licencié FFA ou à une fédération affiliée à WA : 40,00 € (70,00 € à partir du 16 février) ;
  - Non-licencié : 55,00 € (80,00 € à partir du 16 février) ;
- Relais : 60,00 € par équipe (80,00 € à partir du 16 février).

**NB** : Un athlète peut concourir sur une seule étape des 2 fois 6 heures. Les frais d'engagement, la réglementation et le jugement seront identiques à l'épreuve des 24 Heures y compris pour les pénalités et la disqualification.

### DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés le vendredi 23 février à partir de 18 h00 et le samedi 24 février à partir de 8h00, dans le hall du Carré d'Auron.

Les concurrents porteront, en permanence, les dossards fournis par l'organisation ; le dossard contenant la puce sera placé sur la poitrine, l'autre dans le dos. Les dossards seront visibles de jour comme de nuit. Pendant la nuit, le port d'une chasuble réfléchissante **est obligatoire.**

## **CIRCUIT**

Le circuit est mesuré selon la méthode de la bicyclette calibrée et le protocole WA.

Le départ de l'épreuve aura lieu dans le Carré d'Auron. Les concurrents partiront directement sur le circuit mesurant 1 km.

Au bout de 23h59 d'épreuve, un premier coup de feu sera donné afin de prévenir les concurrents de toutes les épreuves de la fin imminente de celle-ci. A 24h00 d'épreuve précise, chaque athlète devra poser sa plaquette numérotée à l'emplacement exact où il se trouve au second coup de feu. Les athlètes termineront leur dernier tour jusqu'à la ligne d'arrivée située dans le Carré d'Auron.

## **ACCOMPAGNATEURS**

Les équipes d'accompagnateurs devront s'installer impérativement dans la zone prévue à cet effet sur le Plateau d'Auron.

Les accompagnateurs pédestres sont autorisés sur le circuit mais ne doivent en aucun cas être une gêne pour la circulation ou les athlètes.

Les accompagnateurs cyclistes, autorisés sur le circuit, doivent se tenir derrière le concurrent et ne gêner en rien la circulation ou les autres athlètes.

## **RAVITAILLEMENT**

Le ravitaillement est autorisé sur la totalité du circuit à l'exclusion de la zone d'arrivée.

Les organisateurs mettront à disposition des concurrents un poste de ravitaillement officiel (nourriture et boissons) conformément à la réglementation.

Les marcheurs sont autorisés à utiliser un ravitaillement personnel.

## **SOINS**

La couverture médicale sera assurée par un médecin assisté d'une équipe de secouristes, kinésithérapeutes et podologues.

Des douches seront mises à la disposition des concurrents, au stade, à l'issue de l'épreuve.

## **DÉPART**

L'appel des concurrents aura lieu le samedi 24 février à 12 h 30, le départ étant donné à 13 h 00 précises.

## **ARRIVÉE**

Les arrivées seront jugées au terme des 24 heures pour les hommes et les femmes.

Le classement final sera établi en fonction de la distance parcourue par chaque athlète en 24 heures d'épreuve.

## **CLASSEMENT**

Quatre classements seront établis : 24 Heures Hommes, 24 Heures Femmes, 2 fois 6 Heures Hommes et Étapes Femmes et Relais sur 24 Heures. Seront classés les athlètes ayant franchi la ligne d'arrivée au terme de l'épreuve.

## **RECOMPENSES**

Seront récompensés :

- Les 10 premiers athlètes masculins des 24 Heures ayant parcouru au moins 175 kilomètres ;
- Les 5 premières athlètes féminines des 24 Heures ayant parcouru au moins 150 kilomètres ;
- Les 2 premiers athlètes masculins ayant parcouru au moins 85 kilomètres par étapes ;
- Les 2 premières athlètes féminines ayant parcouru au moins 75 kilomètres par étapes ;
- La première équipe relais.

## **FRAIS DE DEPLACEMENT**

Recevront des frais de déplacement :

- Les athlètes masculins classés ayant parcouru au moins 175 kilomètres ;
- Les athlètes féminines classées ayant parcouru au moins 150 kilomètres ;

Les non-licenciés et les concurrents par étapes ou les relais ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation.